

deux fêtes de l'Exaltation et de l'Invention de la Ste-Croix. Le droit de verrouil était un nom qu'on donnait à certaines offrandes.

On remarque aussi que bien souvent le sol des églises était décarrelé; cela provenait de ce que beaucoup de familles avaient acquis moyennant une légère fondation des droits de sépulture dans certaines chapelles qu'ils ne remettaient pas toujours en état.

On faisait généralement beaucoup plus de fondations qu'actuellement. Monseigneur s'inquiétait partout si les conditions étaient remplies par les prébendiers, qui étaient des prêtres membres de la famille des fondateurs lorsqu'il y en avait. Bien souvent ils ne résidaient pas et cédaient leurs prébendes à d'autres prébendiers. Quelquefois les prébendiers en titre étaient des clercs non tonsurés qui étudiaient et vivaient dessus la prébende, faisant faire le service par de pauvres prêtres pour une somme souvent dérisoire.

A Saint-Just-en-Chevalet, le prier du lieu nommait à la cure, le prieuré s'acensait 800 livres. Après avoir visité l'église paroissiale, Monseigneur se rend processionnellement à la Chapelle de Notre-Dame qui était située dans l'intérieur du château. On y disait tous les jours une messe matinière et le dimanche les vêpres. Il y avait plusieurs autels. — Elle existe toujours actuellement, mais elle est loin d'être bien entretenue comme autrefois; il n'y a plus que l'autel de la Sainte-Vierge, la chapelle elle-même sert de débarras à toutes les vieilleries de l'ancienne église paroissiale, parmi lesquelles il y a quelques tableaux ignorés de certaine valeur.

A Crémeaux, il y avait aussi dans la ville une chapelle de Notre-Dame joignant le cimetière. Comme l'église paroissiale était petite et obscure, on y faisait les fonctions de la paroisse. Elle était grande, belle et bien ornée.